

DEMANDE INDIVIDUELLE
DE BOURSE DEPARTEMENTALE AUX COLLEGIENS

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Bourse réservée aux élèves :

- domiciliés en Dordogne,
- fréquentant une classe de collège,
- bénéficiant des bourses nationales.

Pièces à joindre :

- justificatif de domicile,
- selon les cas (voir page 3) : RIB et notification d'attribution de bourse

Dossier à adresser complet par la famille ou le collège avant le 31 janvier 2019. Le cachet de la poste fait foi.

L'ÉLÈVE (écrire en lettres MAJUSCULES)	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	CLASSE FREQUENTEE
NOM :	
.....	
PRENOMS :
.....	Ville :	
Date de Naissance :		

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		
<input type="checkbox"/> Dossier complet	Dossier incomplet ou pièces manquantes : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile <input type="checkbox"/> Encadré non complété par le collège <input type="checkbox"/> RIB <input type="checkbox"/> Notification d'attribution de bourse 	Refus <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Non boursier <input type="checkbox"/> Domicilié hors département <input type="checkbox"/> Hors délais

LE DEMANDEUR

Merci de renseigner toutes les informations demandées

Madame Monsieur

NOM (en majuscule) :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse (*joindre un justificatif de domicile*) :

.....

Code Postal :

Ville :

Tél. :

AUTRES ENFANTS DU FOYER

NOM-Prénom	Date de Naissance	Etablissement scolaire
.....
.....
.....
.....

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à votre demande de bourse. Les destinataires de ces données sont les agents habilités du Département de la Dordogne.

Conformément à la loi n°78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès et de corrections des données nominatives vous concernant en adressant un courrier à l'adresse suivante : Département de la Dordogne, 2 rue Paul-Louis Courier, CS 11200, 24019 Périgueux Cedex

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date :

Signature du demandeur :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Remplace le certificat de scolarité et la notification d'attribution de bourses des collèges

Collège : Classe fréquentée :

Boursier : E1 E2 E3 Externe Demi-pensionnaire

Date, signature et cachet de l'établissement :

MONTANT ET VERSEMENT DE LA BOURSE DEPARTEMENTALE

En fonction du taux de la bourse des collèges : Echelon 1 : 60 € Echelon 2 : 80 € Echelon 3 : 100 €

La bourse départementale est versée :

- Aux collèges publics et privés de Dordogne qui peuvent déduire la bourse des frais de demi-pension de la famille ou la reverser sur le compte bancaire de la famille.
- Directement aux familles pour les élèves de classe de collège scolarisés dans un établissement extérieur à la Dordogne ou en classe de collège au sein de MFR, LEP, LEGTA.

DOCUMENTS A JOINDRE À LA DEMANDE

- **Dans tous les cas** : Justificatif de domicile
- **Etablissement scolaire en dehors du département de la Dordogne** : RIB
- **Classe de collège en MFR, LEP, LEGTA** : RIB et Notification d'attribution de bourse

OU REMETTRE CE DOSSIER ?

A l'Etablissement scolaire ou au Conseil départemental : Direction de l'Education, Conseil départemental de la Dordogne, 2 rue Paul Louis Courier, CS112200, 24019 PERIGUEUX CEDEX

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à :

Laurent HAUPTMANN au 05-53-02-01-81 - l.hauptmann@dordogne.fr
Direction de l'Education, Bureaux situés 2 place Hoche
Espace Culturel François Mitterrand, 24000 PERIGUEUX